

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29

page: 1/6

Version: 1.0

(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification du produit et de la société

Société

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence

CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

2. Identification des dangers

Aperçu - Urgence

IRRITANT.
Irritant pour les yeux et la peau.

état de la matière: liquide
Couleur: blanc(he)
Odeur: doux(ce)

Effets possibles sur la santé**Effets possibles sur l'environnement****Toxicité en milieu aquatique:**

Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'effet négatif pour l'environnement. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Numéro CAS

13463-67-7

14808-60-7

Teneur (W/W)

>= 1.0 - <= 5.0 %

>= 0.1 - <= 1.0 %

Composants dangereux

dioxyde de titane

quartz (SiO₂)

4. Premiers secours

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29

Version: 1.0

page: 2/6

(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

Lorsque en contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque en contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Lorsque avalé:

Laver immédiatement la bouche avec de l'eau Consulter un médecin au besoin. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair:

Non inflammable.

Auto-inflammation:

D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, extincteur à poudre, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

Équipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures de protection de l'environnement:

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nettoyage:

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications générales:

Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Éviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29
Version: 1.0

page: 3/6
(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit n'est ni comburant, ni auto-inflammable, ni explosible. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Indications générales:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Tolérance de température

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

quartz (SiO ₂)	OSHA	VME 2.4 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.1 mg/m ³ Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.3 mg/m ³ Poussière totale ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique
dioxyde de titane	ACGIH	VME 0.025 mg/m ³ Fraction respirable ;
	ACGIH	VME 10 mg/m ³ ;

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Porter un masque à filtre pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Vêtements de protection:

Vêtements de protection imperméables

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29
Version: 1.0

page: 4/6
(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Odeur:	doux(ce)	
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.	
Couleur:	blanc(he)	
Valeur du pH:		non soluble
point de solidification:	env. 0 °C	Données se rapportant au solvant
Point d'ébullition:	env. 100 °C	
Pression de vapeur:	23 mbar	(25 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1.0 g/cm ³	(20 °C)
Densité relative:	env. 1.0	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):		non applicable
Solubilité dans l'eau:		insoluble

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Eviter les températures extrêmes.

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Réactions dangereuses:

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

11. Informations toxicologiques

Irritation / corrosion

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Peut entraîner de légères irritations aux yeux.

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Données relatives à : talc

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer des lésions aux poumons.

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Ce produit peut contenir plus de 0,1 % de silice cristalline. L'exposition répétée à des concentrations élevées cause la silicose, une maladie pulmonaire caractérisée par la toux, de la difficulté à respirer, du sifflement, une cicatrisation des poumons et des maladies pulmonaires non-spécifiques répétées.

cancérogénicité

Données relatives à : dioxyde de titane

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29
Version: 1.0

page: 5/6
(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérigène pour l'homme). Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat, la substance a montré un effet cancérigène par inhalation. Des tumeurs ont été observées chez les rats seulement après l'exposition chronique par inhalation à des concentrations élevées qui ont causé l'inflammation prolongée des poumons. Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigène. On ne s'attend pas à un effet cancérigène après une exposition cutanée.

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérigène humain (connu).

Expériences chez l'homme:

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Peut provoquer une silicose.

12. Informations écologiques

Effets nocifs divers:

Pas de données écologiques disponibles. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit:

Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Elimination des emballages:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Règlements fédéraux

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R LITE

Date de révision : 2010/01/29

page: 6/6

Version: 1.0

(30368035/SDS_GEN_CA/FR)

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA non bloqué / listé

Classification SIMDUT:

D2A: Matières ayant d'autres effets toxiques - Matières
très toxiques



Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

BASF soutient les initiatives de la charte mondiale Responsible Care. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ